

Outremont Montréal

AVIS PUBLIC est par les présentes donné, par la soussignée, secrétaire substitut de l'arrondissement d'Outremont :

1° que l'arrondissement doit statuer sur une demande de **dérogation mineure** reçue par le Service de l'aménagement urbain et du patrimoine de l'arrondissement, visant l'immeuble situé au **1621, avenue Bernard** et portant sur l'objet suivant :

1.1 **Agrandissement du bâtiment principal afin de construire une annexe au mur arrière, alignée au mur latéral droit, avec une marge latérale de 1,66 mètres, dérogeant ainsi à l'article 7.1 du *Règlement de zonage de l'arrondissement d'Outremont (1177)* ainsi qu'à la grille des usages et des normes de la zone visée (RA-20), qui prescrit une marge latérale de 1,98 mètres;**

2° que le conseil d'arrondissement statuera sur cette demande de dérogation mineure au cours de sa séance ordinaire devant se tenir à **19h le lundi 6 juin 2011** à la salle du conseil de l'arrondissement située au 530, avenue Davaar à Outremont;

4° qu'à cette occasion, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil sur cette demande;

5° que dans l'éventualité où le conseil décidait d'accorder cette demande de dérogation mineure, l'agrandissement du bâtiment principal ainsi que la construction d'une annexe au mur arrière, seront réputés conformes aux dispositions du règlement de zonage de l'arrondissement.

DONNÉ à Outremont, ce **19 mai 2011**.

La secrétaire substitut de l'arrondissement

Pascale Lebel

